

Message du Conseil communal au Conseil général N° 71 du 30 mai 2016

Objet : Approbation des comptes communaux 2015 de la Commune de Haute-Sorne et des comptes bourgeois des bourgeoisies de Bassecourt, Courfavre, Glovelier et Soulce

Introduction

Le compte de fonctionnement de l'année 2015 de la Commune mixte de Haute-Sorne présente un bénéfice de Fr. 644'387.83 alors que le budget correspondant, accepté par le Conseil général, tablait sur un excédent de charges de Fr. 602'850.-.

En marge du résultat positif du compte de fonctionnement, le Conseil communal tient à préciser les points suivants :

- La commune a réalisé plusieurs investissements pour un montant brut 2.25 mios
- Ce troisième exercice comptable ce solde par un résultat positif, à l'instar des deux premiers exercices ;
- Le conseil communal constate que ces résultats positifs auront permis de ramener le découvert au bilan de frs 3'475'115.67 au 1^{er} janvier 2013 à frs 1'273'864.57 au 31 décembre 2015 ;
- Les engagements pris au début de la législature (maîtrise des coûts + diminution du découvert au bilan) sont ainsi respectés ;
- Cette bonne situation s'explique par une conjoncture favorable mais aussi par une gestion rigoureuse des finances communales ;
- Gestion opérée grâce à la collaboration du personnel qui a fait preuve d'un professionnalisme exemplaire.

Le Conseil communal tient toutefois à rappeler que ces bons résultats ne doivent pas nous faire oublier que les prochaines années seront encore difficiles. Par conséquent, il demeurera attentif et maintiendra la pression sur les dépenses. Il veillera également au respect du budget.

La vérification des comptes, effectuée par la fiduciaire BDO, s'est déroulée du 20 au 22 avril 2016. Elle fait l'objet d'un rapport. Lors de cette révision il a été procédé au reclassement comptable des provisions, réserves et fonds spéciaux. Les amortissements complémentaires effectués par le biais de ces dissolutions ont été réalisés en respectant leur provenance.

Les provisions découlant d'encaissements de taxes communales ont également été reclassées. Ainsi celles résultant d'un règlement harmonisé ont été affectées à fonds de réserve spécifique à la taxe.

Présentation

Les comptes 2015 de la commune mixte de Haute-Sorne, présentent un excédent de produits :

<i>en francs</i>	Comptes 2014	Budget 2015	Comptes 2015
<i>CHARGES</i>	28'807'513	26'264'400	28'375'067
<i>REVENUS</i>	29'304'997	25'661'550	29'004'660
<i>EXCEDENT</i>	497'484	- 602'850	629'593

La variation entre budget et comptes 2015 est de Fr. 1'232'443.-

Dépassements budgétaires – cadre légal

Les dépassements budgétaires sont soumis au Conseil Général conformément à l'art. 29 ch. 12 let. a) du RO de la commune de Haute-Sorne

Art. 29 Le conseil général a en particulier les attributions suivantes :

12. Il vote les crédits supplémentaires :

a) En cas de dépassement de crédit budgétaire pour autant qu'ils dépassent de 10% les charges totales portées au budget ou les 10% du poste budgétaire concerné mais au moins 50'000 francs. Les dépréciations supplémentaires ne sont pas considérées comme dépassement de crédit ;

Les dépassements budgétaires se calculent par classification fonctionnelle et non par ligne budgétaire et sont donc traités de cette manière.

Charges liées

Les participations communales aux charges cantonales concernent l'Action sociale, l'AVS, les mesures contre le chômage et l'enseignement. Elles se calculent en fonction du nombre d'habitants total des communes jurassiennes.

- Les charges concernant l'enseignement (rubrique 0590.351.00) présentent une dépense nette de Fr. 6'618'635.35, soit Fr 1'364.65 de moins que la somme portée au budget.
- Les coûts admis à la répartition des charges de l'Action sociale continuent d'augmenter et ceci à l'échelle cantonale. Pour 2015 la participation de la commune de Haute-Sorne se monte à Fr. 2'123'313.25, d'où une charge supplémentaire de Fr. 57'313.25.
- La contribution communale à l'AVS, AI et PC est de Fr. 1'799'109.-, soit Fr. 60'891.- de moins que la prévision budgétaire correspondante.
- La participation annuelle aux mesures relatives au marché du travail s'élève à Fr. 253'847.00 alors que le budget prévoyait une dépense de Fr. 191'000.-.

Respect du budget et maîtrise des dépenses

Au terme de l'exercice sous revue, il est important de relever ce que écarts entre le budget et les comptes s'expliquent principalement par des dépenses non réalisées ou des produits supplémentaires.

Les variations constatées se résument ainsi :

Les nombres positifs = charges en moins ou produits en plus
Les nombres négatifs = charges en plus ou produits en moins

01.	Bureau de vote / CC / CG / Commissions / Personnel administratif / Charges sociales	Fr.	120'400
	Frais adm. / émol. et permis de construire	Fr.	- 37'900
02.	Entretien routes	Fr.	42'300
	Eclairage public	Fr.	4'800
	Aménagement du territoire	Fr.	33'200
	PAC – Soulce-Undervelier	Fr.	15'300
03.	Affaires juridiques, Police, PC	Fr.	9'200
05.	Ecole primaire – Service de l'école - Trp. scolaires	Fr.	46'400
	Complexes scolaires	Fr.	57'300
	Répartition ESHS	Fr.	- 82'700
	Charges de l'enseignement	Fr.	24'000
06.	Chapitre « Aide sociale »	Fr.	-18'400
07.	Foires, marchés, concours	Fr.	9'700
	Développement économique	Fr.	- 25'200
08.	Intérêts	Fr.	- 43'200
	Dépréciations et amortissements	Fr.	- 67'500
	Augmentation de la provision pour perte s/déb.	Fr.	73'000
	Produits financiers – intérêts et redevances	Fr.	108'500
	Immeubles communaux – entretien	Fr.	- 13'900
12.	Inhumations	Fr.	- 146'000
	<i>Total des dépenses non réalisées et</i>		
	<i>Des recettes supplémentaires</i>	Fr.	109'300

Impositions

Le revenu net global des impositions s'élève à 18.14 mios, il est supérieur de 1.13 mios au montant porté au budget. Il est supérieur de Fr. 709'500 au montant de l'exercice 2014. Les écarts suivants ont été constatés par rapport aux montants portés au budget :

- Augmentation de Fr. 346'000 des impôts ordinaires des personnes physiques (PP).
 - o + 224'000 par rapport à l'exercice 2014
- Au niveau de l'impôt à la source, l'encaissement supplémentaire est de Fr. 57'500.
 - o + 21'300 par rapport à l'exercice 2014
- Les mesures OPTI-MA ont un effet direct sur la rétrocession des impôts frontaliers, qui accuse un « manquo » par rapport au budget de Fr. 76'200.
 - o + 8'100 par rapport à l'exercice 2014

- Le résultat des impôts des personnes morales (PM) diminue de Fr. 40'300.-, pour s'établir à 1,10 mios.
 - o - 47'300 par rapport à l'exercice 2014
- Les variations d'impôts, soit les diminutions ou les augmentations découlant des taxations définitives rendues dans le courant de l'année 2015 (Rôle d'impôts de 2014 et antérieurs), présentent un excédent de recettes de Fr. 342'500. Alors que le budget escomptait un excédent de produit, de fr. 100'000.
 - o + 561'300 par rapport à l'exercice 2014 (charge de Fr. 218'800)
- L'établissement des partages d'impôts relève de la responsabilité du Bureau des personnes morales aux Breuleux, le budget prévoyait un bonus de Fr. 430'000; les comptes affichent un excédent de Fr. 640'100.
 - o + 234'300 par rapport à l'exercice 2014
- La rubrique concernant les éliminations d'impôts et rachat d'ADB escomptait une charge de Fr. 255'000. La charge nette effective se monte à Fr. 187'673.-. Pour rappel les décisions sont rendues par le service des Contributions.
 - o - **139** par rapport à l'exercice 2014.
- Les revenus des autres impôts présentent un excédent de Fr. 318'743.-. Dont fr 129'029.- relatifs aux effets de l'amnistie fiscale (Fr. 266'412.- en 2014).
 - o 329'299.- en 2014.
- Le revenu net global des impositions comprend également, les sommes reçues par le biais de la péréquation financière (*charges des communes centres déduites*) :

	2015	2014
o Reçu du fonds de péréquation	Fr. 1'510'694.-	Fr. 1'377'608.-
o Compensation des pertes	Fr. -.-	Fr. 330'347.-
o Subside d'aide à la fusion	Fr. 240'000.-	Fr. 240'000.-
Ce qui représente au total :	Fr. 1'750'694.-	Fr. 1'947'955.-

Produits extraordinaires

Pour l'exercice sous revue, on peut constater les produits extraordinaires suivants :

- Revenus de la fiscalité
- Subside d'aide à la fusion à raison de Fr. 240'000.- par an durant 5 ans.

09. Fiscalité – encaissements complémentaires	Fr. 897'900
Subside d'aide à la fusion	Fr. 240'000
Total produits extraordinaires	Fr. 1'137'900

Conclusion

Municipalité

L'exercice comptable 2015 de la commune de Haute-Sorne présente un excédent de recettes. Au niveau des recettes fiscales, la municipalité bénéficie, pour l'instant, d'une conjoncture favorable. Ce résultat positif s'inscrit dans la continuité et reflète la volonté d'un travail rigoureux, ainsi que la maîtrise des dépenses indispensables au bon fonctionnement de la municipalité.

La réalisation de résultats excédentaires sert également à amortir l'important découvert au bilan (compte 190.10) qui est encore de **Fr. 1'273'864.57** au 31 décembre 2015. (Fr. 3'475'115.67 au 01.01.2013).

Le Conseil Communal constate, que tout comme lors des exercices 2013 et 2014, un certain équilibre, a été atteint. Cette situation s'explique par la conjugaison de plusieurs effets.

1. Des recettes fiscales supérieures aux prévisions.
2. La maîtrise par les différents acteurs des dépenses courantes.
3. Le respect des dépenses budgétées.
4. L'apport de la péréquation financière.

A ce jour, on ne mesure pas encore les effets de l'abandon du taux plancher de l'Euro par la BNS. Mais certains signes ne sont pas forcément rassurants en ce qui concerne les entreprises de l'arc jurassien actives dans les secteurs horlogers et mécaniques. Ce qui appelle à une grande prudence pour les années à venir.

A cela s'ajoutent également les décisions politiques prises à l'échelon cantonal et fédéral.

1. Une diminution des recettes fiscales des Personnes Morales (constatée déjà en 2014).
2. La courbe ascendante des charges de l'aide sociale.
3. Le programme cantonal d'économie OPTI-MA, dont « l'effet neutre » pour les communes ne sera atteint qu'une fois toutes les mesures cantonales mises en route. Les premiers effets constatés représentent des charges pour les collectivités.
4. La RIE 3 (réforme de l'imposition des entreprises), tant au niveau fédéral que cantonal, comporte encore de nombreuses inconnues. En effet, le canton ne s'est pas encore déterminé quant au taux d'imposition prévu. Au niveau fédéral, une baisse d'un point du taux actuel coûterait environ 4 millions de francs aux collectivités publiques. Si le Conseil National maintient son opposition à des mesures compensatoires, la situation financière des communes et de la nôtre en particulier, sera très compliquée.

L'objectif principal du Conseil communal pour les années à venir consiste à consolider une gestion saine et propice au développement de notre commune, tout en plaçant le bien-être des citoyennes et citoyens au centre de ses préoccupations.

L'Exécutif remercie l'ensemble du personnel communal pour sa précieuse collaboration à ce résultat. Il remercie également le Conseil général qui a fait preuve de prudence dans ses décisions relatives à l'engagement de nouvelles dépenses.

Le Conseil communal, sur la base du préavis favorable de la Commission des finances et conformément aux recommandations de la Fiduciaire BDO, invite le Conseil général à accepter les comptes 2015 en votant l'arrêté s'y rapportant.

Bourgeoisies

La commune de Haute-Sorne, en tant que commune mixte, est chargée de gérer les biens bourgeois.

Les comptes des quatre bourgeoisies sont dressés de manière séparée.

Les comptes forestiers des quatre entités bourgeoises présentent un déficit de fonctionnement. Il est constaté que les produits des ventes de bois suffisent pour couvrir les frais d'abattage et de façonnage, mais ne dégagent pas de recettes excédentaires pour assurer le financement des autres charges liées à la gestion forestière. Les découverts forestiers sont donc, selon le décret sur la gestion financière de communes, porté à charge du compte de fonctionnement général.

Bourgeoisie de Bassecourt : excédent de produits plus important que celui porté au budget. Il s'explique par une dissolution de provision et des rentrées supplémentaires au niveau de la gestion des pâturages.

Bourgeoisie de Courfayvre : excédent de produits légèrement plus élevé que celui porté au budget.

Bourgeoisie de Glovelier : excédent de produits alors que le budget tablait sur un excédent de charges. Cela s'explique par l'abandon des amortissements pour les biens du patrimoine financier ayant une valeur comptable inférieur à leur Valeur Officielle ainsi qu'à une augmentation importante des redevances d'exploitation de la carrière de la Morée.

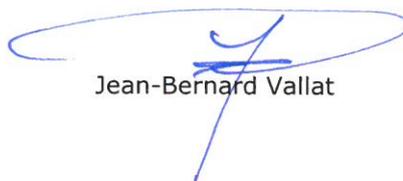
Bourgeoisie de Soulce : excédent de produits alors que le budget tablait sur un excédent de charges. Il s'explique par des rentrées supplémentaires au niveau de la gestion des pâturages.

Le Conseil communal, sur la base du préavis favorable de la Commission des finances et conformément aux recommandations de la Commission de vérification des comptes, invite le Conseil général à accepter les comptes 2015 des bourgeoisies de Bassecourt, Courfayvre, Glovelier et Soulce.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Le secrétaire


Jean-Bernard Vallat


Michel Guerdat

Bassecourt, le 30 mai 2016